

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de Montrond le Château (Doubs)

Conseil Municipal
Du lundi 19 Octobre 2015
Séance ordinaire

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Présents : Mmes ANTONI Marie-José, DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette.
Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, Luc FOURQUET, GRESSIER Jean-François, Xavier LIDOINE, PERRIN Pascal.

Absents excusés : Néant

Délégation de pouvoir : Néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-José ANTONI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme la Présidente a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1 - Urbanisme :

- DPU : Parcelle AB n°48 « au Village»
- Déclarations préalables :
 - o Mme DALIBARD Irène : changement menuiseries et volets
 - o M. DEVAUX Jérôme : modification DP – agrandissement de terrasse
 - o M. MARTELIN Albert : ravalement de façades
 - o M. PAILLARD-BOURGEOIS Philippe : clôture

2 – ONF

- affouage sur pied : campagne 2015-2016
- assiette, dévolution et destination des coupes 2016-2017

3 - Finances :

- Fiscalité directe locale – taxe d'aménagement
- Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine

4 – ENS : Programmation 2015-2016

5 - Questions diverses

- Tour de garde des élections
- Fusion des EPCI : réunion CDCI du 2/10
- Communes nouvelles : point sur projet de fusion
- Rapport sur le service collecte, du tri et traitement des déchets

6 - Informations diverses

Mme le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la demande de permis de construire de M. Gilles BERNARD pour un garage.

1° URBANISME

Droit de préemption urbain

Les explications du Maire entendues, en l'absence de projet sur cette emprise et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AB n°48 lieu-dit « Au Village ». Le CU informatif est délivré sans observation particulière.

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de déclarations préalables et permis de construire déposées en Mairie :

- Changement de menuiserie et volets par Mme DALIBARD Irène : avis favorable
- Modification Déclaration préalable de travaux : agrandissement de terrasse par M. DEVAUX Jérôme : avis favorable.
- Ravalement de façades par M. MARTELIN Albert : avis favorable.
- Construction d'une clôture par M. PAILLARD-BOURGEOIS Philippe : avis favorable.
- Construction d'un garage par M. Gilles BERNARD : avis favorable

2° ONF

Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2016-2017

Sur proposition de l'ONF en charge de la gestion de la forêt, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de vendre aux adjudications générales, pour les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	En futaie, affouagère, bois façonné Vente bord route
Feuillus	Parcelles 26, 27, 35, 36 et 37
	Grumes, Petits Bois, Bois énergie
Contrats résineux	Parcelles 8, 9, 10, 11 et 14

Le Conseil Municipal est favorable aux préconisations de l'ONF pour 2016-2017

Affouage 2015/2016

Les coupes se situent dans les parcelles 38 et 39. La date limite de l'inscription est fixée 14 novembre 2015, dernier délai.

3° FINANCES

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 331-2 de code de l'Urbanisme qui offrent aux communes la possibilité de déterminer, par délibération adoptée avant le 30 novembre de chaque année, la part communale de la taxe d'aménagement.

En octobre 2011, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 2,5 % pour aménagement, construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments, installations et aménagements de toute nature soumis à permis de construire ou déclaration préalable de travaux. Afin de faire face aux dépenses d'entretien des infrastructures, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par :

- 12 voix pour une augmentation de 1 %,
- 3 voix pour une augmentation de 0,5 %.

Le taux de 3,5 % ainsi voté, entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine et accorde un crédit de cinquante euros (50 €) soit le montant de l'inscription.

4° ENS : Programmation 2015-2016

Programmation 2015/2016

Dans le cadre des travaux de gestion et de mise en valeur du site, le CEN FC apportera un appui technique et scientifique aux actions de restauration et de gestion menée par le Lycée François-Xavier sur la base d'une programmation fixée en commun accord.

Les actions concerneront principalement les pelouses marneuses et les mares situées sur la partie basse du site.

Financement 2015 :

Montant total annuel 4 940,00 € prix net de taxes réparti comme suit :

Subvention du Conseil départemental : 2368 €

Part communale : 2572 €

5° QUESTIONS DIVERSES

Tableaux tour de garde pour les élections régionales :

Le 06/12/2015 :

8 h 00 - 10 h 00 : L. FOURQUET, B. COLA, M-J. ANTONI

10 h 00 - 12 h 00 : T. CLERC, X. LIDOINE, M. JECHOUX

12 h 00 - 14 h 00 : B. GAILLARD, G. BERNARD, D. EUVRARD

14 h 00 - 16 h 00 : A. DOS SANTOS, C. PIGUET, JF. GRESSIER

16 h 00- 18 h 00 : D. GIRARDIER, C. LIDOINE, P. PERRIN

Le 13/12/2015 :

8 h 00 - 10 h 00 : L. FOURQUET, B. COLA, M-J. ANTONI
10 h 00 - 12 h 00 : T. CLERC, X. LIDOINE, M. JECHOUX
12 h 00 - 14 h 00 : B. GAILLARD, G. BERNARD, D. EUVRARD
14 h 00 - 16 h 00 : A. DOS SANTOS, C. PIGUET, JF. GRESSIER
16 h 00 - 18 h 00 : D. GIRARDIER, C. LIDOINE, P. PERRIN

Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'entretien des chemins ruraux :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renforcement et revêtement de divers chemins d'exploitation qui présentent un orniérage et des atteintes à la structure importants.

Le recensement des divers chemins d'exploitation comptabilise 7020 mètres linéaires :

- 2450 ml pour chemin de Cery, chemin de Chenecey, chemin du Tacot en direction d'Epeugney, chemin d'exploitation n°11.
- 4570 ml pour chemin du Tacot en direction de Pugey, chemin d'exploitation n°9, chemin rural des Alaines (grotte des Cavottes), chemin rural des Monts de Maux (partie haute), chemin des Près de Scey, chemin rural des près du Prieur.

La dépense occasionnée est estimée à 13,80 € du mètre carré. Compte tenu du montant important des travaux, la réalisation du projet est prévue en plusieurs tranches qui seront déterminées en fonction du degré de dégradation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental.

Vote favorable à l'unanimité.

Fusion des EPCI :

CDCI du 2 octobre 2015 : M. le Préfet informe que le 1^{er} scénario est une fusion Ornans-Amancey, 2^{ème} scénario : Amancey – Quingey.

CDCI du 14 octobre 2015 : Ornans-Quingey-Amancey et ajout des 2 communes Abbans Dessous et Abbans Dessus.

Communes nouvelles

Une concertation avec les Maires et les Adjointes de Villers sous Montrond et Mérey sous Montrond a eu lieu le 25 septembre dernier. Une réunion avec les responsables de la Préfecture et des Services Fiscaux sera programmée prochainement pour préparer et envisager cette fusion compte tenu de tous les critères humains, économiques, fiscaux à prendre en compte.

Rapport sur la collecte et le traitement des déchets de la CCCQ pour l'année 2014 :

- Collecte et incinération des ordures ménagères : 1090,88 Tonnes pour 300 292,65 € (32,12 € par habitant)
- Apport en déchetteries : 3197 tonnes pour 269 420,28 € (28,82 € par habitant)
- Collecte des encombrants par T.R.I. pour le compte de la CCCQ : 5942 € (0,64 € par habitant)
- Tri sélectif : 207 464 € (22,19 € par habitant).

Dépôts sauvages

M. DONEY a procédé au nettoyage des dépôts sauvages occasionnés par ses anciens locataires, échappant ainsi à l'amende fixée par le Conseil Municipal.

Abribus au Faubourg : installation courant novembre.

Bancs : merci à M. LIDOINE Michel qui a fabriqué et mis en place deux bancs en bois chemin du Puits de la Belle Louise et Puits de la Borne.

Atelier communal

Etude de la possibilité d'un emprunt pour financer partiellement le projet.

PLU

La demande d'intégration des 2 parcelles en zone U doit être soumise à l'avis de la Chambre d'Agriculture. Le dossier a été transmis le 13 octobre.

Micro-cravate salle polyvalente

Avis favorable pour le remplacement du micro-cravate à la demande de l'Art Floral.

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue communique le prix du m³ :
1,51 € HT de 1 à 300 m³, hors redevances.

Remerciement de Mme Simone DECREUSE et sa famille pour l'article paru dans le journal.

**Le conseil se réunira le lundi 23 novembre 2015 à 20h00
Séance levé à 23 h 00**

Le Maire
Dominique GIRARDIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2015/19-10-01	Droit de préemption urbain parcelles cadastrée section AB n° 48
DCM n° 2015/19-10-02	Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2016-2017
DCM n° 2015/19-10-03	Taux unique taxe d'aménagement
DCM n° 2015/19-10-04	Renouvellement adhésion Fondation du Patrimoine
DCM n° 2015/19-10-05	Renforcement et revêtement chemins d'exploitation – demande de subvention